



Actu

4



Politique de la ville

11



Sport

22



L'accès à tout
pour tous

magazine

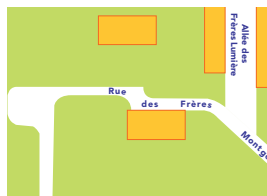
Lucé



sommaire

n°9

L'émergence de nouveaux quartiers entraîne la création de nouvelles voies qu'il convient de dénommer



urbanisme
8

politique de la ville
12



Les structures de quartier deviennent des centres sociaux

lucé magazine

Directeur de la publication:
Emmanuel Lecomte

Rédaction - Coordination:
Service Communication

Conception - Maquette:
Service Multimédi@

Service Communication:
5, rue Jules Ferry - 28110 Lucé
Tél. 02 37 25 68 25 - Fax 02 37 34 72 66

Impression:
Corlet Imprimeur
14110 Condé-sur-Noireau

Tirage: 8 500 exemplaires

Diffusion: La Poste

© Tous les droits réservés
Ville de Lucé

I.S.S.N.: 1148-6058



Imprimé en France par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

éditorial

Emmanuel Lecomte



Maire de Lucé

►► Ces premières lignes s'adressent avant tout à l'ensemble des forces vives, enseignants, commerçants, artisans, chefs d'entreprises et associations. N'ayant pu vous réunir dans le cadre de la traditionnelle cérémonie des vœux en raison des intempéries du mois de janvier, je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal, une très bonne année 2010.

Qu'elle vous apporte dans vos activités respectives, réussite et satisfaction et qu'elle nous permette collectivement de poursuivre une collaboration riche d'évènements et de projets.

Plus que jamais ce début d'année nous a rappelé à quel point nous ne pouvons pas tout maîtriser. Même prévisibles, les débordements de la météo ont nécessité réactivité et organisation de nos services, ils vous ont demandé compréhension et patience.

Merci donc aux élus, agents mais aussi aux lucéens car Lucé fut, durant cette période, l'une des com-

Face à l'émiettement du lien social, la municipalité a décidé la création d'un nouveau service à destination des seniors.



social 13

sortir 20



L'actualité des mois de mars et avril promet d'être riche en événements culturels

- p. 4 actu
- p. 8 urbanisme
- p. 11 politique de la ville
- p. 13 social
- p. 14 communication
- p. 16 express'
- p. 18 culture
- p. 20 sortir
- p. 22 sport

munes de l'agglomération où l'on pouvait le mieux circuler ou se déplacer à pied.

À présent, nos efforts se concentrent sur l'élaboration du budget primitif ainsi qu'à la poursuite et la mise en œuvre des projets qui vous sont destinés.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, le programme d'aménagement et de développement durable devrait être présenté au conseil municipal du 4 mars prochain.

Il permettra de définir les principaux axes de travail relatifs à l'aménagement urbain pour les 10, 20, 30... prochaines années.

Il est vrai que la commune de Lucé a connu une croissance exponentielle en 20 ans.

La population a été multipliée par deux et demie entre 1962 et 1982. Les quartiers se sont construits au rythme de cette croissance, en se juxtaposant les uns à côté des autres sans aucune réflexion à l'échelle du territoire. Car la préoccupation de l'époque n'était que de loger les nouveaux habitants.

Nous n'avons pas la prétention de changer tout cela, mais nous ambitionnons d'y apporter un peu plus de cohérence et de lien,

avec vous et grâce à vous, car les quartiers sont tous le reflet de notre histoire, c'est ce qui fait la richesse de Lucé.

Cela paraît probablement loin de vos préoccupations quotidiennes, alors plus concrètement et conformément aux échéances qui nous sont imposées, nous travaillons aussi sur l'accessibilité dans notre commune.

Les chaînes de déplacements sont parfois rompues par la simple présence de mobilier urbain mal situé sur les trottoirs. À terme, le principe d'accessibilité doit s'inscrire au cœur d'une volonté politique et d'une démarche citoyenne de progrès motivée par l'intérêt d'une ville plus accessible à tous et pour tous.

Tels sont les objectifs que nous nous fixons pour vous. ■

L'accès « à tout pour tous »



Une commission d'accessibilité

L'accès «à tout pour tous», tel est le mot d'ordre, induit par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qu'il convient de mettre en œuvre.

Le cadre bâti, les transports, la voirie, l'école, l'entreprise, l'emploi, l'administration, le sport, la culture, les loisirs..., tous les aspects de la vie du citoyen sont concernés.

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

La loi du 11 février 2005 se base sur le principe selon lequel «toute per-

sonne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté».

À Lucé, pour y parvenir, une première commission communale d'accessibilité composée d'élus, d'usagers et de représentants de personnes à mobilité réduite, s'est réunie le 2 décembre 2009 dernier.

À l'ordre du jour, la présentation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et la création de places de parkings publics pour les personnes à mobilité réduite.

Un état des lieux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été dressé. Il classe les espaces en trois niveaux :

Vert : le trottoir est accessible, sa largeur est supérieure ou égale à 1.40 m et les bordures sont surbaissées pour les passages piétons ;

Orange : le trottoir est accessible, sa

largeur est comprise entre 1.20 m et 1.40 m ;

Rouge : le trottoir n'est pas accessible, sa largeur est inférieure à 1.20 m et/ou les bordures ne sont pas surbaissées.

La commission a défini deux axes de travail destinés à rendre accessibles les espaces publics :

Supprimer les points rouges de type bancs, corbeilles, panneaux de police qui, par leur implantation, rendent inaccessibles un trottoir. Il s'agit là de travailler sur une meilleure implantation et une meilleure utilisation de l'espace public.

Réaménager les trottoirs en créant des bordures surbaissées, permettant la création de passages piétons PMR (bordures surbaissées, bandes podotactiles). Ces actions seront réalisées prioritairement au droit des équipements publics puis, dans un second temps, étendues au reste de la ville.

La commission propose également qu'une réflexion soit menée sur les passages piétons protégés par des feux tricolores, qui ne disposent pas d'équipements sonores permettant aux déficients visuels de traverser en

toute sécurité.

La création de places de parkings publics réservées aux personnes à mobilité réduite a également été évoquée.

La réglementation stipule que 2% des places réalisées dans un parking public doivent être classées en place handicapée.

La place du 19 mars comporte environ 182 places dont 77 sur la partie enrobée, 15 du côté de la Poste et environ 90 sur la partie paysager.

Actuellement, une place P.M.R. existe.

La commission propose la création de trois places supplémentaires. Ces places devront être réparties en fonction de la proximité des équipements publics : médiathèque, école, centre culturel...

Elles pourront être groupées ou dissociées et devront obligatoirement respecter le principe de la chaîne de déplacement, c'est-à-dire être réalisées à proximité d'un trottoir et d'un passage piétons accessibles. Leur emplacement sera défini après une étude de la place et de ses abords, d'autant que cette place doit faire l'objet de travaux par Chartres Métropole qui projette d'y créer un bassin enterré de récupération des eaux. Par ailleurs, le parking de la Trésorerie possède une place PMR qui n'est plus aux normes actuelles. Il est ainsi proposé de supprimer cette place

et d'en créer une à deux au droit du cheminement piétonnier qui mène aux Arcades.

Il est à noter que la création d'une place PMR sur du stationnement existant nécessite la suppression de deux places.

Enfin, la commune est fréquemment sollicitée par des habitants affectés eux-mêmes d'un handicap ou un de leur proche pour la création d'une place PMR au droit de leur habitation.

Cette demande implique un marquage au sol spécifique ainsi que la pose d'un panneau de police.

La création d'une telle place ne garantira en aucune manière le demandeur d'en avoir la libre jouissance. En effet, il s'agit d'une place publique qui peut être utilisée par n'importe quel usager titulaire d'une carte GIC. De plus, il est nécessaire de s'interroger sur la réalisation d'une place au droit de l'habitation d'une personne handicapée qui va contribuer à souligner son handicap à l'heure où tout doit être fait pour annuler les différences.

La commission propose donc d'étudier chaque demande à l'échelle du quartier et non pas de la rue en vérifiant la faisabilité de la réalisation en fonction de la chaîne de déplacement. ■

Lexique

Chaîne de déplacement :

« la chaîne de déplacement doit permettre aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements et des espaces publics, des transports et de leur intermodalité. »

Handicap : « Constitue

un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé handicapant. »

Personnes à mobilité réduite :

« Les personnes à mobilité réduite sont toutes les personnes qui ont une difficulté : les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuil roulant), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et les personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette) ».



Forte mobilisation pour le déneigement

Bilan de viabilité hivernal

Le département a été classé en vigilance orange pendant plusieurs journées et les précipitations neigeuses n'avaient jamais été aussi importantes depuis l'année 1986. Cette situation exceptionnelle a contraint la commune de Lucé à mobiliser l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour garantir la sécurité des usagers du domaine public communal.

Tout le personnel du Centre Technique Municipal, soit en moyenne 55 agents par jour, a été mobilisé dès le jeudi 7 janvier pour déneiger manuellement et saler les accès aux bâtiments publics et les trottoirs au droit de ces derniers.

Par exemple, les agents de la ville sont intervenus manuellement pour dégager les accès et les cheminements piétonniers sur les deux structures de la petite enfance, les deux restaurants scolaires, la médiathèque, la trésorerie, les 11 écoles maternelles et primaires, ou encore les 60 abris voyageurs...

Les rues commerçantes, l'hôtel de ville, la Poste, le centre culturel Edmond Desouches, l'église, le conservatoire de musique, les foyers de personnes âgées, ou le Centre Communal d'Action Sociale... sont autant de bâtiments publics qu'il a fallu rendre accessibles.

Les agents du Centre Technique Municipal ont également réalisé des cheminements piétonniers sécurisés afin de relier les écoles les plus proches aux restaurants scolaires des

Barres et Aquitaine. Leur intervention a permis aux enfants des écoles Maurice Viollette, Jules Ferry, Pierre Mendès-France et les Béguines de déjeuner dans des conditions habituelles. Pour information, le déneigement des trottoirs des restaurants scolaires jusqu'aux écoles indiquées ci-dessus représente au total plus de 6,5 Km de longueur sur une largeur moyenne d'1.40 m, soit l'équivalent d'un terrain de football à déneiger !

Par manque de personnel, il n'était pas envisageable de déneiger des cheminements pour les écoles les plus éloignées des restaurants scolaires municipaux.

En conséquence, les employés de la restauration ont réalisé des repas froids qui ont été livrés par les employés du Centre Technique Municipal dans les autres écoles.

Cette opération représente 1 304 repas livrés entre le jeudi 7 janvier et le mardi 12 janvier 2010 : plus de 320 repas par journée en moyenne.

Il faut noter que lors des plus fortes précipitations neigeuses comme celles du jeudi 7 janvier, une équipe





composée de 7 agents a commencé dès 6h du matin afin de dégager le plus grand nombre possible de bâtiments publics avant leurs ouvertures. L'amplitude de travail quotidien des agents a atteint 10 heures / jour, le maximum légal autorisé par le Code du travail (6h / 12h et 13h30 / 17h30). Ce travail de déneigement et de salage manuel ne s'est évidemment pas interrompu le week-end. Par exemple, 4 agents ont travaillé le dimanche 10 janvier, de 6h à 10h pour permettre au marché de la rue des écoles de se dérouler dans les meilleures conditions possibles de sécurité au regard des événements climatiques exceptionnels.

Un total de 1 576 heures de travail consacrées au déneigement et au salage manuel a été comptabilisé pour la période du jeudi 7 janvier au vendredi 15 janvier, dont 49 heures réalisées de nuit pour la conduite des engins spécialisés.

Concernant les moyens matériels, la saleuse de la commune a fonctionné en pré-salage dès le mercredi 6 janvier de 18h à 22h, avant les premières précipitations, ceci grâce à une vigilance accrue des services de permanence de la ville.

Les chauffeurs poids lourds sont intervenus dès 3h30 du matin le jeudi 7 janvier afin de permettre une circulation fluide des chaussées.

Pour information, la saleuse de la commune équipée d'une lame de déneigement a effectué entre les 6 janvier et 13 janvier 2010, un nombre total de 1 100 Km, soit 13 fois le trajet de Lucé à Orléans.

Les 3 lames de déneigement et le camion de salage ont permis de dégager, en fonction des priorités, les 47 Km de routes que compte la commune. Les véhicules de déneigement sont passés pratiquement sur la totalité des chaussées de la commune le mardi 12 janvier 2010, pour les circuits principaux, ils ont évidemment dû passer de nombreuses fois en raison de l'importance des précipitations.

Le déneigement des voies et le salage font partie de deux plans d'interventions qui ont été élaborés en septembre 2009 :

- Un plan de salage mécanique des rues : elles ont été classées en trois priorités sur la base de plusieurs critères dont le statut de la voie, l'importance du trafic, la présence d'ouvrages d'art, l'importance de la pente en long de la chaussée, l'existence de lignes de transports en commun, l'autorisation de circulation accordée ou non aux poids lourds, etc...

À titre d'exemple, sont classées en priorité 1, les Routes Départementales (République, Leclerc, Europe, etc.), en priorité 2, les routes à forte circulation (rue François Foreau, rue

d'Alsace, rue de Touraine, rue Vayssié) puis en priorité 3, les rues et impasses qui desservent les zones pavillonnaires.

- Un plan de salage manuel : il a permis de dégager les accès et cheminements piétonniers énumérés ci-dessus.

À ce jour, les camions de salage ont épandu sur la chaussée environ 60 tonnes de sel pour permettre aux véhicules de circuler dans des conditions acceptables sur les voies.

Pour conclure, il convient de remercier l'ensemble des habitants qui, par civisme, ont déneigé et salé le trottoir situé devant leur domicile comme la loi le stipule.

Enfin, les Lucéens doivent être vigilants pendant la période hivernale, en particulier lorsque les températures avoisinent les 0° C où le risque élevé de pluie verglaçante ou de brouillard givrant est à craindre aux premières heures du jour. ■

De nouvelles rues créées dans la ville

Ensembles immobiliers

Lucé a connu ces dernières années l'émergence de nouveaux quartiers.

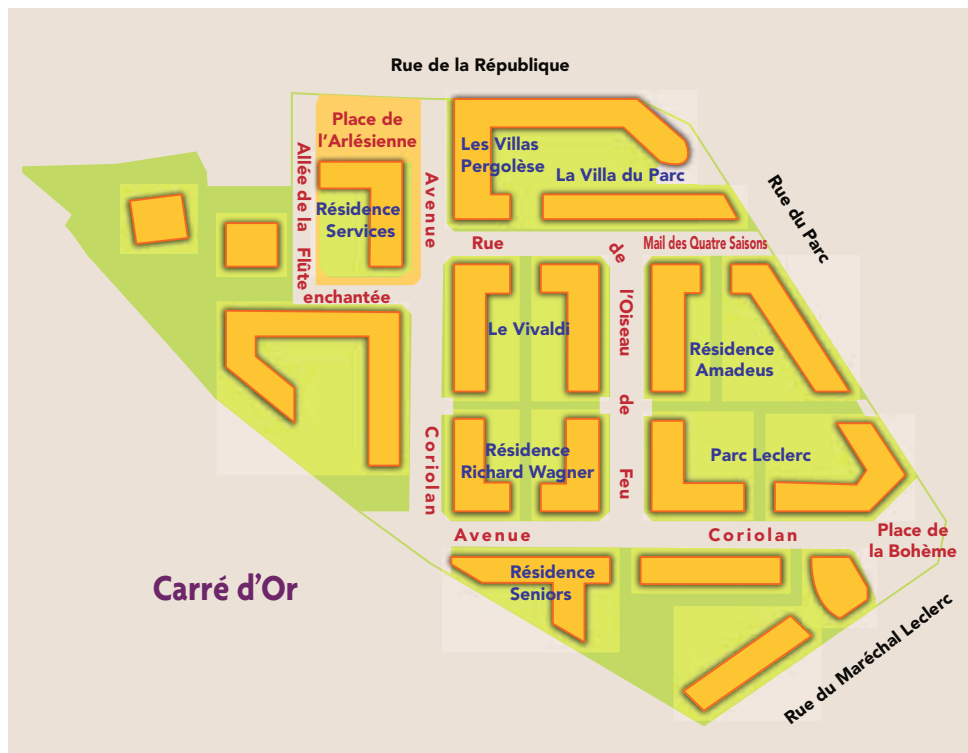
Chaque programme qui sort de terre crée aussi de nouvelles voies auxquelles il convient de trouver un nom de baptême. À l'aide du GPS et des nouvelles technologies, mais aussi pour répondre à un besoin précis des administrations, la dénomination des nouvelles rues dans la ville requiert une importance capitale.

La Ville de Lucé est composée de différents quartiers dont les rues font référence à des thématiques particulières. Ainsi, on y trouve les capitales européennes, les écrivains français, les peintres impressionnistes, les régions françaises...

Le récent lotissement «**Le Carré d'Or**» a créé un nouveau quartier aux portes de la Ville, caractérisé par la plantation de Ginkgo Biloba, arbres qui borderont les voies d'accès. Le Ginkgo appelé «l'arbre aux feuilles d'or» est l'arbre le plus vieux du monde, c'est lui qui a donné son nom à ce nouvel ensemble d'habitations. Pour les bâtiments et les voies de circulation, le thème de la grande musique a été attribué. Les bâtiments portent le nom de grands compositeurs comme Vivaldi ou Mozart... et les voies, le nom de grandes œuvres musicales.

Ainsi, on y recense :

- La **place de l'Arlésienne** (Georges Bizet - 1872) ;
- Le **mail des Quatre Saisons** (Antonio Lucio Vivaldi - 1725) ;
- La **rue de l'Oiseau de Feu** (Igor Stravinski - 1910) ;
- L'**avenue Coriolan** (Ludwig Van Beethoven - 1807) ;



- La **place de la Bohème** (Giacomo Puccini - 1896) ;
- L'**allée de la Flûte enchantée** (Wolfgang Amadeus Mozart - 1791).

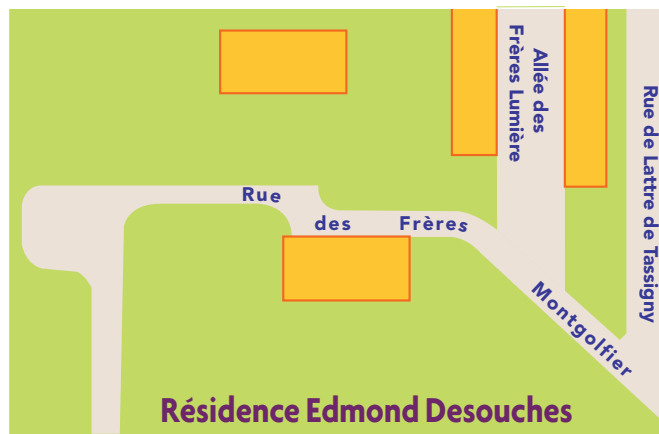
Juste en face du Carré d'Or, un autre ensemble immobilier construit et en cours de construction est implanté en partie sur la Ville de Lucé et en partie sur la Ville de Chartres. Les deux communes ont décidé d'un commun accord de dénommer la voie traversière entre la rue de la République et la rue de la Résistance, la **rue du Général Alain de Boissieu**, né à Chartres le 5 Juillet 1914.

Enfin, réalisée par la S.A. Eure et Loir Habitat, la Résidence située dans la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny comporte deux voies.

Il a été proposé de dénommer ces voies par le nom d'inventeurs français :

- **Rue des frères Montgolfier** ;
- **Allée des frères Lumière.**

La résidence a, quant à elle, été baptisée «**Résidence Edmond Desouches**» en mémoire à Edmond Desouches, Député, Conseiller Général, Maire de la commune de Lucé entre 1947 et 1989. ■



Halte à la pub



Réglementation

La Commune de Lucé se lance dans une politique de préservation de son patrimoine.

Dans notre société de consommation, les panneaux publicitaires importants auraient tendance à pousser comme des champignons sans tenir compte de l'impact sur notre environnement.

À cet effet, les nuisances visuelles causées par les immenses panneaux publicitaires sont en ligne de mire.

La Ville souhaite mettre en œuvre à court terme une procédure de réglementation municipale relative à la publicité, enseignes et pré enseignes.

Dans l'attente de l'élaboration et l'approbation de ce règlement, l'action de la commune a pour objectif d'interdire ou de supprimer les implantations sauvages de publicités diverses et de limiter les installations de dispositifs publicitaires d'une superficie de 12 m² (panneaux de 4 mètres sur 3 mètres) dans le respect de la réglementation nationale sur la publicité.

Des contrôles et vérifications sont effectués par des agents lors de la mise en place de ces panneaux. Ils portent notamment sur les distances par rapport aux limites séparatives des propriétés privées, aux baies des bâtiments environnants.

À chaque fois que la commune achète un bien, s'il y a présence de dispositifs publicitaires de 12 m² sur le site, elle s'efforce dans le respect de la réglementation de faire procéder à leur dépose afin de préserver un environnement visuel convenable.

Les panneaux dont l'implantation est réglementaire au regard de la législation nationale font l'objet d'une taxation annuelle.

Pour 2009, ces taxes se sont élevées à 13 829 €.

La commune a approuvé par délibération en conseil municipal du 11 mars 2009 pour application au 1^{er} janvier 2010, en substitution de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'à présent, la taxe locale sur la publicité extérieure conformément à l'article 171 de la loi n° 200-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie. ■

Occupation du domaine public

En date du 26 Mars 2009, le conseil municipal a approuvé par délibération n° 732, un règlement municipal de voirie.

Ce dernier consiste à réglementer l'occupation du domaine public communal, notamment en ce qui concerne celle liée à des activités commerciales : étalages, rôtissoires, distributeurs de boissons, distributeurs de confiseries, chevalets ou autres mobiliers divers et terrasse ouverte.

Une demande de stationnement peut être retirée en Mairie auprès de la Direction des services techniques. Une campagne de relevé sera réalisée au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2010 par les agents de la Mairie et un courrier sera ensuite adressé à chaque occupant du domaine public pour lui indiquer le montant de la redevance qu'il doit régler.

Les tarifs des droits de voirie ont été votés par délibération n° 733 également au conseil municipal du 26 Mars 2009.

- Étalage 15 € le ml/par an
- Rôtissoire 75 € l'unité/par an
- Distributeurs de boissons ou confiseries 30 € l'unité/par an
- Chevalets ou mobiliers divers 20 € l'unité/par an
- Terrasse ouverte 15 € le m²/par an

Ces droits pourront être remis à jour régulièrement. ■



Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Sécheresse 2009

Il est possible de définir une catastrophe naturelle comme l'intensité anormale d'un agent naturel (c'est-à-dire ne provenant pas d'une intervention humaine) tels que les inondations, coulées de boue, submersions marines, recul du trait de côte par érosion marine, mouvements de terrain, avalanches, séismes, sécheresses, vents cycloniques, affaissements de terrains dus à des cavités souterraines ou à des marnières.

La reconnaissance de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel, est nécessaire pour les contrats d'assurance. Cet arrêté détermine la zone géographique et la période de la catastrophe naturelle ainsi que la nature des dommages : inondations, coulées de boues, sécheresse, avalanche, tremblement de terre, glissement de terrain...

Dès la publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel, les sinistrés ont dix jours ouvrés pour



se mettre en contact avec leur compagnie d'assurance afin de demander une indemnisation.

Sur Lucé, plusieurs habitants de la commune ont contacté la Mairie pour faire part de dommages constatés sur leurs maisons après l'été 2009 : fissures, mouvements de terrain, ... Ces dommages peuvent avoir pour origine un état de sécheresse durant l'été.

De la même manière qu'en 2003, la commune va donc demander le classement en état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat.

Pour ce faire, elle doit déposer une demande de reconnaissance auprès de la Préfecture, accompagnée de l'ensemble des demandes des administrés souhaitant pouvoir bénéficier d'une indemnisation si l'état de catastrophe naturelle était effectivement reconnu.

Si vous avez constaté des dégâts qui pourraient être liés à une sécheresse durant l'été 2009 et pensez être concerné, vous devez vous signaler auprès de la Mairie en transmettant un courrier précisant :

- Les dégâts constatés ;
- La date de constatation de ces dégâts ;
- La cause présumée et la date du sinistre.

L'indemnisation ne peut intervenir que dans le cas où l'état de catastrophe naturelle est constaté par l'arrêté interministériel.

Attention : une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne peut être recevable que si elle intervient dans **un délai de 18 mois après le début de l'évènement naturel** qui lui a donné naissance. ■

Le nouveau visage de Bruxelles

Renouvellement urbain

Situé aux portes de la ville, le site de la rue de Bruxelles est un quartier enclavé géographiquement, qui souffre d'une image négative. Le quartier va faire l'objet d'un renouvellement urbain qui porte sur la réhabilitation puis la résidentialisation de 440 logements, du n°1 au n°35.

Il s'agit d'une opération sans démolition qui s'inscrit dans le cadre de financements de l'A.N.R.U. (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), dont le maître d'ouvrage est l'Habitat Eurélien. La réhabilitation s'effectuera en deux tranches.

La première tranche, qui vient tout juste de démarrer, concerne les bâtiments, du n°1 au n°21 et devrait durer environ 14 mois. Elle sera suivie d'une deuxième tranche de travaux qui s'étalera sur une durée d'environ un an.

Les locataires ont d'ailleurs été informés sur le sujet à l'occasion d'une réunion publique qui s'est déroulée le 28 octobre 2009 au Centre Culturel et à laquelle ils ont participé massivement.

Le programme des travaux prévoit :

- À l'extérieur, le traitement de l'étanchéité des toitures terrasse, le ravalement des façades, gardes corps et balcons, la mise en peinture des



garages, le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, la pose de volets roulants PVC et de double vitrage, la réfection totale de l'étanchéité du bâtiment.

- À l'intérieur des logements, les travaux portent sur le renouvellement des sanitaires, la réfection complète des installations électriques, le remplacement de la faïence, la ventilation et la rénovation des installations de télévision.

- Sur les parties communes, une réhabilitation complète prévoit le contrôle d'accès des halls, la mise en peinture des cages d'escaliers, la révision de l'électricité et des gaines techniques.

Au final, il s'agit de travaux lourds qui représentent environ 16 000 € par logement.

Quant à la résidentialisation, elle devrait durer 10 mois. Sécuriser le site est un des enjeux majeurs du projet. La limite avec la route départementale devra être affirmée afin d'empêcher le passage anarchique vers le centre commercial situé à proximité. Quatre îlots distincts seront créés afin de hiérarchiser les espaces et ainsi réorganiser le stationnement sur les résidences.

Les limites entre les quatre îlots seront traitées par la plantation de haies et de talus. Des cheminements

piétons sécurisés et une liaison douce inter quartier permettront aux habitants de se déplacer en toute sécurité.

À terme, Chartres Métropole envisage l'installation de containers enterrés avec la mise en place de bornes pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Le principe de traitement architectural et paysager retenu s'inscrit dans une volonté de révéler le « déjà-là ». Le site possède un patrimoine de qualité qu'il convient de conserver et de mettre en valeur. L'enjeu est donc d'allier l'esprit de « liberté végétale » présent sur le site et une hiérarchisation des espaces, le tout accompagné par un rythme des façades, un jeu de couleurs en accord avec le paysage du quartier.

De nouveaux espaces seront créés : jardins d'agrément, espaces de jeux et l'éclairage du site sera lui aussi revu.

Le coût global des travaux s'élève à 12 millions d'euros.

Ce projet bénéficie de nombreuses participations. L'état, dans le cadre de l'A.N.R.U. participe à hauteur de 2 millions d'euros, le département intervient à hauteur de 855 000 €, la Région finance pour 875 000 € et la ville de Lucé participe pour 500 000 €.

Actions et animations pour tous



Centres sociaux

L'association départementale des P.E.P. d'Eure-et-Loir gère les structures de quartier depuis le 5 janvier 2009.

Après un peu moins d'un an d'activité, les maisons de quartier viennent de bénéficier d'agrèments de la Caisse d'Allocations Familiales pour deux types de projets : «Animation globale et coordination» et «Animation collective famille».

Véritables lieux de rencontres, d'échanges et d'animations avec la participation des habitants, les structures de quartier de Lucé ont développé un programme d'activités qui répond aux attentes de la population.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, deux types de projets bénéficient d'agrèments de la C.A.F. pour une durée de deux ans reconductibles. En recevant ces agrèments, la ville s'engage à faire de ses structures de quartier, de véritables lieux de vie, ouverts à tous les habitants mais aussi des lieux d'interventions sociales et d'actions concertées.

Deux projets sociaux ont ainsi été élaborés : l'un pour le territoire des quartiers Bruxelles-Béguines-Finistère, l'autre pour le territoire des quartiers Vieux-Puits-Guynemer Clémentineau.

Souhaitant octroyer une place de choix à la famille, les équipes ont construit pour chacun des territoires, un projet «animation collective famille» qui vient enrichir le projet «animation globale et coordination».

De nombreuses activités ont vu le jour en direction de trois publics « phares » :

Les jeunes : stages découverte et citoyenneté, projets initiative, séjours d'été, théâtre, danse RnB et accompagnement à la scolarité,

Les adultes : alphabétisation, formations courtes, ateliers seniors, couture, relaxation, chant, arts plastiques, doigts de fée, patchwork, peinture sur soie, peinture,

Les familles : week-ends, astuc'déco, jeux de société, cuisine en famille, café des parents avec temps d'échanges, création d'un pédibus, création d'un P.I.F. (Point Information Famille), sorties ponctuelles.

Le secteur intergénérationnel n'est pas en reste : fêtes de quartier, ciné quartiers, fête des voisins, animations de rue...

Toutes ces actions s'inscrivent dans un contexte partenarial et visent l'implication des habitants.

Suite à l'obtention des agrèments de la Caisse d'Allocations Familiales, le projet « animation globale et coordination » sera subventionné à hauteur de 50 000 € par an et le projet «animation collective famille» sera subventionné à hauteur de 12 000 € par an.

La dénomination des structures de quartier change : elles deviennent des «Centres sociaux». ■

Nouveau service à destination des seniors

Le fil de la solidarité

Vous avez plus de 60 ans, vous souhaitez que l'on prenne de vos nouvelles régulièrement, le service « le fil de la solidarité » est fait pour vous. Il s'agit d'un service gratuit proposé par le Centre Communal d'Action Sociale. Alors inscrivez-vous sans tarder !

Face à l'émiettement du lien social, la municipalité a décidé la création d'un nouveau service à destination des lucéens de 60 ans et plus. Il s'agit simplement d'offrir un contact chaleureux et régulier par téléphone, à toute personne de plus de 60 ans qui se sent seule et qui a envie de bavarder un moment. « Celle-ci communique son numéro de téléphone et le moment dans la journée qui lui convient le mieux pour être appelée ».

La conversation est libre, anonyme, confidentielle et sans jugement ; le service est gratuit et sans engagement.

En ce qui concerne l'appelé, il lui suffit de disposer d'une ligne téléphonique, de choisir le rythme d'appel qui lui convient : jour(s) et plage(s) horaire(s), et d'échanger librement.

Ce nouveau service permet pour certains de rompre leur isolement et de se sentir moins seul. Il permet de prendre des nouvelles, de parler du quotidien, de l'actualité de la ville de Lucé ou du quartier, le tout sur un mode convivial et amical.

La personne est libre d'arrêter quand elle le souhaite, sans aucun engagement de sa part.

Pour vous inscrire, il suffit de vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale. Votre inscription sera validée par un courrier.

Vous avez la possibilité d'arrêter de bénéficier de ce service sur simple demande. ■

► Contacts

Centre Communal d'Action Sociale

10, rue de Bruxelles
28 110 Lucé

02 37 34 64 65



Le C.E.S.U., mode d'emploi

Nouveauté

Par décret du 19 octobre 2009 n° 2009-1256 article 1, les centres communaux d'action sociale sont exonérés de la rémunération ainsi que de tous frais de quelque nature que ce soit, relatifs au remboursement des Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Ainsi, les familles souhaitant utiliser ce mode de paiement pour régler le mode de garde de leurs enfants peuvent l'utiliser tout comme un chèque classique.

Dès réception de la facture, vous adressez vos C.E.S.U. au trésor public.

C'est simple et pratique !

L'attestation d'accueil

Nouvelle mission du C.C.A.S.

Lorsqu'une personne d'origine étrangère a en projet de venir sur la commune afin de rendre visite à sa famille ou à des amis et si le séjour n'excède pas trois mois, une attestation d'accueil doit être remplie par l'hébergeant.

Pour son obtention, il faut que la personne qui hébergera son invité se rende au Centre Communal d'Action Sociale. La liste des pièces à fournir et les différentes formalités à accomplir lui seront communiquées. Une fois l'attestation instruite, le Maire signe sa validité.

Auparavant cette activité était gérée par le poste de police municipale.

Création d'une mission développement numérique

Haut-débit L'A.R.C.E.P. (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) vient de mener une consultation publique relative à la montée en débit, portant sur la mise en œuvre de l'accès à la sous-boucle et sur son articulation avec le développement du très haut débit.

En parallèle de cette consultation publique arrêtée au 23 novembre 2009, l'Autorité, au vu des impacts concurrentiels potentiels, soumet cette consultation à l'avis de l'Autorité de la concurrence.

La montée des débits fait débat

Afin de réduire les écarts entre les abonnés ADSL à « bas » débit (une poignée de Mbps), les abonnés ADSL à haut débit (20 Mbps ou plus) et ceux disposant de la fibre optique, France Télécom a soumis l'année dernière l'idée d'une montée des débits par accès à la sous-boucle locale. Cette augmentation de débits a donc pour but de toucher les abonnés ADSL, et non pas les habitants en zone blanche.

Concrètement, trois solutions ont été proposées. Le réaménagement de la boucle locale, très critiquée donc, ainsi que la solution de bi-injection, qui pourrait aussi, « à moyen terme, avantager les plus gros opérateurs puisqu'elle amène chaque opérateur à arbitrer entre rester au répartiteur, avec le risque de perdre des clients en dégroupage, et investir au niveau du sous-répartiteur. Cet arbitrage avantagerait mécaniquement, selon l'ARCEP, l'opérateur historique, qui a des parts de marché plus importantes et peut donc plus facilement investir au sous-répartiteur. »

Reste la dernière solution, le déport de signal. Jugé « relativement neutre d'un point de vue concurrentiel, » cette solution pose cette fois un autre problème. France Télécom a en effet indiqué à l'Autorité que la disponibilité du déport du signal optique n'est pas encore mature. Cependant, « la société Ifotec rappelle que la solution de déport optique qu'elle commercialise a fait l'objet de premiers déploiements en volume auprès d'opérateurs étrangers, tels que Maroc Télécom ».

Face à cette situation, « l'Autorité de la concurrence est d'avis qu'une démarche volontariste pourrait être envisagée en direction de cette solution plus favorable sur le plan concurrentiel ». Reste à savoir quand tout ceci sera réellement développé...

Une mission développement numérique

Le 12 janvier 2010, Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, a mis en place une mission pour l'amélioration du haut débit sur la ville de Lucé et le développement numérique du territoire.

Cette mission est portée par un comité de pilotage composé de techniciens et d'élus de la ville.

Les objectifs de cette mission passe par la mise en place d'une démarche projet. Il s'agit de mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.), coordonnée par un chargé de mission et le comité de pilotage. Cette A.M.O. ne peut aujourd'hui être lancée tant que l'A.R.C.E.P. n'a pas rendu les conclusions de la consultation publique. ■

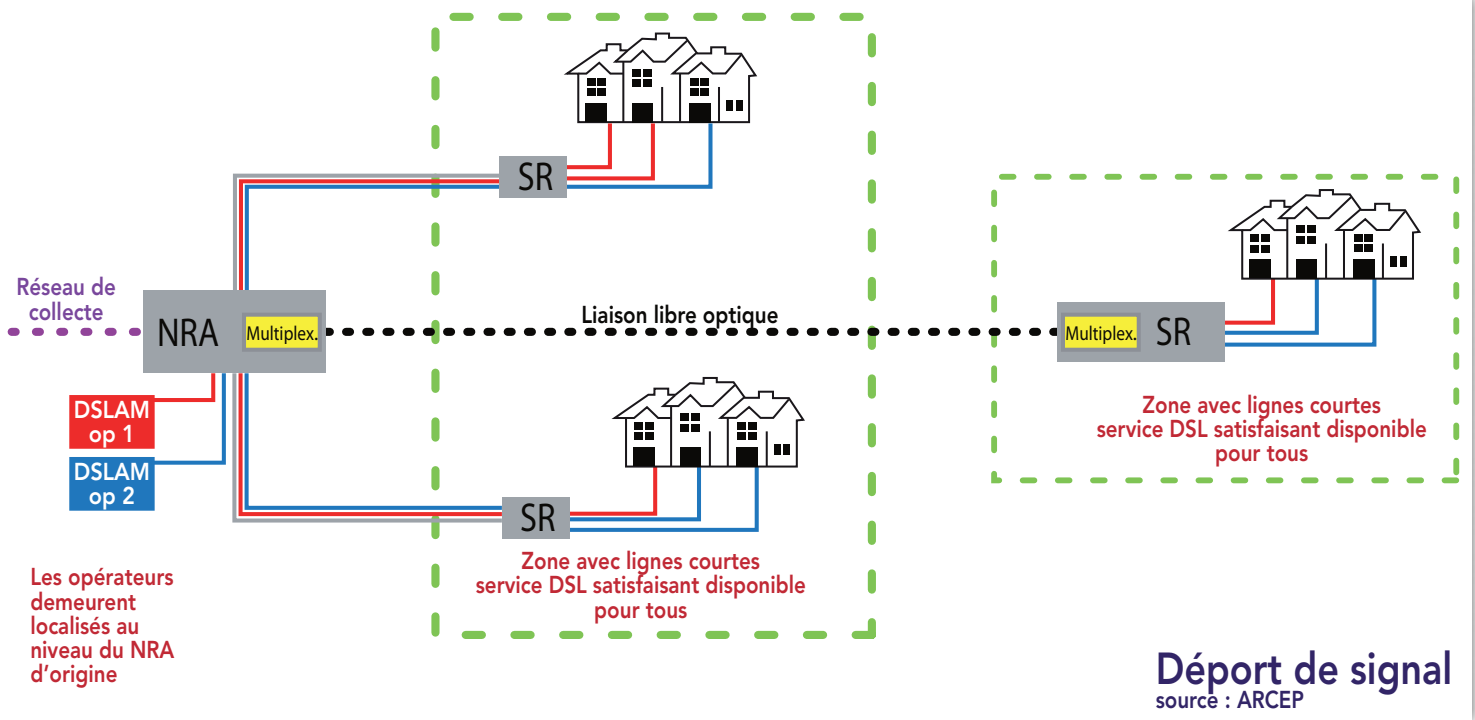
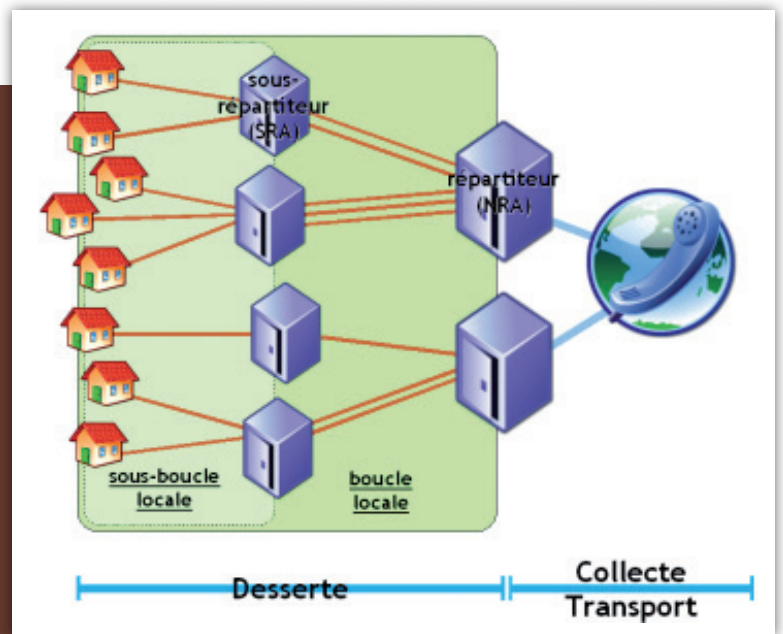
Lexique

► **Boucle locale.** La boucle locale cuivre, ou boucle locale téléphonique, désigne ainsi la partie du réseau téléphonique qui se situe entre les répartiteurs téléphoniques et la terminaison chez l'abonné.

► **Sous-boucle locale.** La sous-boucle locale est la partie de la boucle comprise entre les sous-répartiteurs et les terminaisons de ligne chez les abonnés. Il existe en France environ 130 000 sous-répartiteurs téléphoniques.

► **Bi-injection.** Elle consiste en l'injection de signaux DSL indifféremment à la boucle (situation actuelle) et à la sous-boucle. Les opérateurs dégroupés ont dès lors la faculté d'être présents soit à la boucle, soit à la sous-boucle.

► **Déport de signal.** Il consiste à multiplexer les signaux DSL en sortie de NRA, à les transporter au moyen de liens en fibre optique jusqu'à la hauteur du sous-répartiteur puis, après les avoir démultiplexés, à les injecter sur les paires de cuivre desservant les abonnés. Dans cette hypothèse, les opérateurs dégroupés demeurent localisés au sein des NRA d'origine.



► **Réaménagement de la boucle locale.** Cette solution de réaménagement consiste à établir un nouveau répartiteur à la hauteur du sous-répartiteur. La boucle locale cuivre est déviée pour recevoir l'injection des signaux DSL des opérateurs dégroupés désormais systématiquement implantés dans ce nouveau répartiteur. Le commutateur téléphonique demeure localisé au répartiteur. Cette solution existe déjà sous la forme des solutions NRA Zones d'Ombre (NRA-ZO).

► **Ifotec : solution déport optique.** DSLFibre est un moyen d'étendre la portée des Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) existants et d'amener au sous-répartiteur distant tous les services des opérateurs présents au NRA d'origine. En effet, l'éligibilité aux services haut débit ADSL et en particulier la vidéo dépend de la longueur de paire téléphonique entre le NRA et l'abonné. La solution DSLFibre permet donc « d'effacer » grâce à la fibre optique la distance entre le central et le sous-répartiteur pour apporter généralement 10 Mbits/s et plus à chaque abonné, tout en restant compatible avec le dégroupage et donc tous les opérateurs présents au NRA d'origine. (Source Ifotec)

Devenir de la R.N. 154

Dans sa séance du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, s'est prononcé favorablement :

- Pour la réalisation d'une deux fois deux voies afin de permettre une meilleure irrigation des différents territoires concernés ;
 - Pour la gratuité sur l'ensemble du parcours du Nord au Sud ;
 - Pour la réalisation d'un contournement par l'Est de l'agglomération chartraine.
- Cet avis sur l'avenir de la RN 154 contribue au débat public sur le devenir de la structure en question et sera adressé au Président de la Commission Particulière du Débat Public.

Les stomisés peuvent se réadapter

Sous le nom d'ILCO 28, une association sans but lucratif, regroupe à Chartres, un certain nombre de stomisés. Ce sont des personnes ayant subi une dérivation digestive ou urinaire, et souvent à la suite d'une atteinte cancéreuse.

La réinsertion qui s'avère nécessaire après la sortie de l'hôpital ne peut pas être prise en charge

express



Une gestion bien contrôlée

Le 28 juillet dernier, la chambre régionale des comptes, organe de contrôle financier, a rendu ses observations définitives relatives à l'examen de la gestion municipale au cours du mandat précédent.

L'équipe municipale s'y était engagée durant sa campagne électorale, elle avait d'ailleurs mandaté le cabinet BST consultants pour réaliser un audit sur les finances de la ville.

À sa demande, la chambre régionale des comptes a effectué un contrôle dont les conclusions sont identiques à celles du cabinet privé : la ville souffre d'un très fort endettement.

Les dépenses ont augmenté de manière exponentielle du fait de la création de nouveaux services, l'autofinancement ne permet plus d'investir et le montant des recettes tend à diminuer.

Il ne s'agit pas de revenir sur ce qui a déjà été dit, notamment lors de la réunion publique du 18 février 2009, mais plus que jamais, il est important de démontrer que les conclusions du cabinet n'ont pas été orientées.

La rigueur financière affichée est indispensable, voire obligatoire.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport de la chambre régionale des comptes sur le site de la ville : www.ville-luce.fr, rubrique «vie municipale», onglet «finances locales».



par les services médicaux eux-mêmes. L'association œuvre précisément dans ce but : réinsertion, acceptation du handicap et retour à une vie aussi normale que possible.

Pour tout renseignement, contactez la Présidente, Madame Morin au 02 37 34 25 55 ou son secrétaire, Monsieur Lescouet au 02 37 24 93 50.

Une boulangerie au Carré d'Or

Un nouvel artisan boulanger pâtisier vient de s'installer sur le quartier du Carré d'Or.

Cette nouvelle enseigne tenue par Thierry et Catherine Bruna propose un large choix de pains fabriqués sur place et bien sûr des pâtisseries. Installé sur la principale artère de la ville au 1, rue de la République, ce jeune commerce de proximité répond sans aucun doute aux attentes des nouveaux habitants du secteur. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Élections régionales

Les élections régionales auront lieu le dimanche 14 mars 2010, pour le premier tour et le dimanche 21 mars 2010, pour le second tour. Elles viseront au renouvellement des 26 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer. Le Conseil Régional du Centre siège à Orléans dans le Loiret.

Mon sang pour les autres

La transfusion sanguine reste indispensable pour le traitement de nombreuses pathologies, par exemple les hémophilies, les leucémies, les hémorragies importantes lors d'un accident ou d'une opération.

Et, si ces traitements sont possibles, c'est grâce à la générosité de volontaires qui donnent régulièrement leur sang.

Depuis plusieurs années, l'Établissement Français du Sang organise des collectes de sang à Lucé. L'équipe s'installe quatre fois par an au Centre Culturel Edmond Desouches et enregistre une cinquantaine de dons à chaque passage.

Après le don, le moment de la collation reste toujours un moment convivial et chaleureux !

Vous aussi, aujourd'hui, vous pou-

Conseil Municipal des Jeunes

Nos jeunes édiles se sont retrouvés le 5 décembre 2009 à l'accueil de loisirs du Mousseau à Lèves pour faire connaissance et déterminer les diverses commissions.

Un tour de table a permis à chacun de se familiariser avec le groupe, un exercice pas toujours très facile.

Après un temps d'échange, ils ont participé à un grand jeu sur le fonctionnement des services municipaux.

Pour l'heure, le débat est à la réflexion, puisque nos 24 membres ont travaillé à répertorier toutes leurs idées pour une classification par thème. Cet exercice a permis d'orienter le choix des commissions.

Ainsi trois commissions ont été constituées :

- Culture / Loisirs / Sports
- Sécurité / Cadre de Vie
- Solidarité / Santé / Place aux Jeunes

Les jeunes élus prennent leur rôle au sérieux et semblent bien décider à retrousser leurs manches.



L'aide aux personnes âgées

De nombreuses personnes âgées bénéficiaient des services de maintien à domicile du CODAPA, lequel a cessé ses activités le 15 février dernier. Pour beaucoup d'entre vous, cette situation est source d'inquiétude puisque vous allez devoir effectuer de nouvelles démarches.

Pour prévenir tout risque de rupture de service (prise en charge et accompagnement), vous pouvez prendre contact avec les services du Conseil général au 02 37 20 12 29 ou 02 37 20 13 48 ou 02 37 20 77 22.

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous les coordonnées des associations conventionnées pouvant prendre le relais :

- L'A.D.H.A.P. Service, 26 route d'Ablis à Chartres - Tél. 02 37 33 08 22
- À domicile 28, rue Blaise Pascal à Chartres - Tél. 02 37 84 09 79
- L'A.D.M.R. 1, rue de la Tonnellerie à Chartres - Tél. 02 37 21 25 61

En cas de doute ou si vous avez besoin d'un conseil, vous pouvez également joindre le C.C.A.S. au 02 37 34 64 65.

vez décider de sauver des vies.

Prochaines collectes 2010 sur Lucé :

Jeudi 20 mai

Jeudi 1^{er} juillet

Jeudi 23 septembre (à confirmer)

Jeudi 2 décembre

De 15 heures à 19 heures,

Centre Culturel Edmond Desouches



Pour tout renseignement :

Établissement

Français du Sang

Centre Atlantique

Tél. 02 37 35 50 50

Exposition philatélique

L'association philatélique de Lucé-Mainvilliers organise, pour 2010, une exposition sur le thème « Agis pour ta planète », du 20 au 25 avril prochain, à la salle des fêtes de Mainvilliers.

De nombreux partenaires s'associent à l'événement : la société ornithologique du Thymerais, l'association Eure-et-Loir Nature, la section tri de Chartres Métropole, ERGF, le CLCV (Comité Local du Cadre de Vie), et bien sûr la Poste.

Renseignements :

02 37 21 89 60

Microsillons



Médiathèque

Dans le cadre du Festival Cornegidouille 2010, le théâtre des Buissonnier présente «Microsillons», un spectacle destiné au très jeune public et à sa famille.

► 11-29 mars

**Exposition
à la
médiathèque**

Entrée libre
Renseignements
au 02 37 33 75 80

Cette création de Marie-Sophie Denis raconte en sons, en images et en mots la question latente et inconsciente que se pose le petit enfant : «d'où je viens, quelle place j'ai ?»

dans l'environnement familial et plus largement dans l'infini spatio-temporel.

Ce spectacle interroge également l'adulte sur le contenu de ce qu'il transmet à ses enfants.

Transmettre au petit enfant, être passeur de connaissances, d'émotions, d'objets, de paroles, de chansons pour l'aider à grandir, à se projeter et à se situer dans un monde encore abstrait. Dans «Microsillons», une création de la compagnie du théâtre des Buissonnier, Marie-Sophie Denis raconte cet héritage en sons, images et mots.

Des tourne-disques comme objets magiques, des chansons comme des trésors intimes, «Microsillons» évoque la naissance, interroge sur les mystères de l'origine, raconte la famille et esquisse l'étrange chemin qui relie le mystérieux

d'où l'on vient, au monde où l'on va. Un spectacle sur la transmission, un cocon visuel et musical où l'électrophone est tour à tour manège miniature et l'orchestre d'un petit bonheur. La voix de l'interprète est alors une invitation, tant pour le tout petit que pour ses parents et les grands de la «fratrie».

Un échange intime où se rencontrent des formes musicales populaires composées de chansons du répertoire : Piaf, Barbara, Brassens, Brel. Des formes musicales universelles que sont les comptines et chansons enfantines. Des formes musicales modernes à travers la musique électronique.

Depuis 15 ans, la chanson est au cours du parcours artistique de Marie-Sophie Denis. Sa rencontre avec la «petite enfance» à travers l'éveil musical et la centaine de représentations de «Me voici, te

voilà» lui a permis d'explorer le répertoire universel des comptines, jeux de doigts et berceuses. Un répertoire riche de ressources artistiques où les sons, les mélodies, le corps, l'imaginaire se mettent en jeu.

Spectacle accompagné par des «machines sonores» réalisées par Mathieu Barbances, et qui feront l'objet d'une exposition à la médiathèque du 11 au 29 mars.

Représentations :

- Les vendredi 19 et mardi 23 mars : pour les scolaires,
- Les samedi 20 et mercredi 24 mars : tout public.

Renseignements et réservations à la médiathèque : 02 37 33 75 80.

Exposition

Du 11 au 29 mars

Dans «Microsillons», de nombreux tourne-disques bornent le chemin du personnage dont les enfants suivent l'itinéraire. À l'issue du spectacle, ils pourront à leur tour suivre un parcours sonore, approcher les machines, en prendre les commandes, découvrir des objets insolites et réinventer la magie du spectacle. ■

A vos agendas

► **24 mars**
mercredi

de 13h30 à 17h

Animation à l'espace public numérique : Découverte des virus les plus répandus, leurs actions et comment s'en protéger.

Réservations souhaitées 02 37 33 75 80

► **3 avril**

samedi à 15 h

Heure du conte «les chats»

► **7 avril**

mercredi de 15 h à 17h

Atelier bricolage : «Petits jardins de Pâques

coups de cœur

► Espace jeunesse

Bienvenue au Japon

Izumi et Sophie Leblanc
Milan Jeunesse, 2009



Pour les jeunes amoureux du Japon, qui veulent comprendre ce qui les attire dans ce pays à la culture si riche et si complexe. Superbe album qui se lit comme un carnet de voyage très complet se composant de ravissantes illustrations et de photographies. On y découvre le Japon à travers son histoire, son architecture, sa culture populaire et son art de vivre. C'est un plaisir de le parcourir... ■

► Espace adultes

Stiller

De Max Frisch
Grasset, 2009, Les cahiers rouges

«Je ne suis pas Stiller». Dans les années cinquante, White, un Américain venu du Mexique, est arrêté à la frontière helvétique. Jusqu'à la fin de son procès, il nie formellement être cet Anatol Stiller, un artiste suisse mystérieusement disparu en 1946, et accusé d'avoir pris une part active aux Brigades internationales.



Conçu comme un journal, ce roman met en scène un habile jeu de recherche d'identité entre White, que l'Américain prétend être, et Stiller, que les autorités sont persuadées

d'avoir arrêté. Stiller est-il le double de White ou son anti-portrait ? Une attitude qui traduit un besoin universel d'imaginaire et d'évasion. ■

► Espace musique

The Bright Mississippi

D'Allen Toussaint



Un nouvel hommage rendu à la Nouvelle-Orléans par l'un de ses enfants. Sa ville natale, Allen Toussaint en connaît par cœur les moindres couleurs, les moindres saveurs, les plus subtils parfums et toutes les pulsations. Et si l'ouragan Katrina lui a fait perdre tous ses biens, il n'a pu rompre le lien hiératique entre ce prince du rhythm'n'blues

et cette ville berceau du jazz. Son piano et ses comparses triés sur le volet nous entraînent dans un parcours épicurien à travers les rues de la «grosse facile» et ses alentours (Le Bayou). ■

► Espace multimédia

La résistance dans la Drôme - le Vercors

AERI, 2007

Base d'informations sur la Résistance dans la Drôme et le Vercors, avec deux grandes entrées thématiques : les aspects de la Résistance et la Résistance dans son environnement. Découvrez des biographies, une collection de documents d'archives (presse clandestine, photographies, lettres, témoignages, documents sonores, archives filmées...), une chronologie, plus de 1 400 fiches, des cartes... ■



du 5 au 7 mars

Enquête... et En... Quête :
Représentation théâtrale par les Baladins du Conservatoire
Deux pièces d'auteurs contemporains composent le programme des Baladins : la dernière enquête de l'inspecteur Drive de Bernard Da Costa et le grand chariot de Jacky Viallon.
Ces deux pièces, sans lien apparent, se rejoignent cependant par l'humour et la dérision qui les alimentent. Deux pièces courtes, où la fantaisie, la farce et l'absurde se mêlent joyeusement.
Vendredi 5 à 20h30
Samedi 6 à 20h30
Dimanche 7 à 15h
Centre Culturel
Entrée libre
Tél. 02 37 25 68 93

17 mars

Concert des élèves de Master Class Jazz
Le conservatoire a invité Bernard Désormière, professeur de piano et d'improvisation à l'Institut International de Formation aux Métiers de la Musique, pour quelques séances de travail avec les élèves pianistes mais aussi avec d'autres instrumentistes de l'atelier Jazz. Au final les élèves se produiront en concert.
Salle Bach du Conservatoire - 18h
Entrée libre
Tél. 02 37 25 68 93

Sortir

Les Blérôts de RAVEL

19 mars - Centre Culturel - 20h30



Fluettes ou habitées, les voix nous parlent de nous-mêmes, de nos souvenirs d'école. De nouveaux instruments ont naturellement trouvé leur place et changent de registre comme on saute d'humeur. Entre le swing manouche et le vent du désert, la guitare s'électrifie et on adore. La trompette nous parle toutes les langues. L'accordéon nous emmène où il veut les yeux fermés. Mais les Blérôts de R.A.V.E.L se démarquent plus par leur prestation scénique que par leur style musical. Leur interprétation sur scène tient plus du théâtre de rue que du simple concert, renforçant beaucoup l'effet comique de leurs textes.

Leur nouvel album verra le jour au printemps 2010, juste pour leur passage à Lucé !

Centre Culturel - 20h30

Tél. 02 37 25 68 68 ■

13 mars

Assemblée générale de l'Union Nationale des Combattants
Centre Culturel, salle 3
Tél. 02 37 35 94 77

14 mars

«Antarctique», ciné conférence reportage de Cap Monde et l'association des Jumelages
Centre Culturel, salle d'honneur - 15h
Tél. 02 37 35 80 27

20 mars

Gala annuel du Twirling Club de Lucé
Centre Culturel
20h30
Tél. 02 37 36 48 06

24 mars

Après-midi dansant de «Loisirs du temps libre»
Centre Culturel
14h30
Tél. 02 37 28 05 57

25 mars

Assemblée Générale de l'association départementale des anciens combattants
Centre Culturel
Salle d'honneur
Tél. 02 37 21 08 59

26 mars

Concert de Printemps
Professeurs et élèves du Conservatoire se réunissent pour partager un moment musical et montrer le résultat de leur travail en commun.
Centre Culturel
20h30
Entrée libre
Tél. 02 37 25 68 93

27 mars

■ «I got rythm !», spectacle de danse par la compagnie chorégraphique François Maudit
Centre Culturel
20h30
Tél. 02 31 38 92 06

30 mars

■ **Assemblée générale du Comité des fêtes**
Centre Culturel
salle 2 - 21h
Tél. 02 37 34 12 27

2 avril

■ **Fête du Printemps, Carnaval de Lucé**
Tél. 02 37 25 68 16

3 avril

■ **Bigband du Conservatoire dans le cadre de «Jazz de mars»**,
Espace Culture
20h30 - Entrée libre
Tél. 02 37 25 68 93

11 avril

■ «Mexique», ciné conférence reportage de Cap Monde et l'association des Jumelages
Centre Culturel
salle d'honneur - 15h
Tél. 02 37 35 80 27

16 avril

■ **Assemblée générale des Mutuelles de la F.N.A.C.A.**
Centre Culturel
salle 2, de 9h à 12h
Tél. : 02 37 36 01 40

17 avril

■ **Soirée dansante de l'amicale folklorique portugaise «Saudades du Portugal»**
Centre Culturel - 21h
Tél. 06 22 54 79 82



Sanseverino

1^{er} avril - Centre Culturel - 20h30

En Europe de l'Est, il découvre la musique tzigane et notamment le jazz manouche, avant de devenir un admirateur inconditionnel de Django Reinhardt.

Sur scène, accompagnés de 3 guitares, basse, batterie, claviers, trombones, ils seront sept à nous charmer, après avoir joué en trio et en big band.

Cette nouvelle formule s'éloignera, sans jamais le laisser vraiment de côté, du jazz manouche cher à son cœur, et s'essayera à l'impro.

Centre Culturel, 20h30

Renseignements : 02 37 25 68 68 ■

18 avril

■ **Assemblée générale des anciens combattants d'Indochine**, conjointe avec l'association des combattants volontaires 28.
Centre Culturel, salle 2
Tél. 06 22 28 59 39

25 avril

■ **Conte musical de Tchaïkovsky**
Alexandre Brussilovski, violoniste de renommée internationale est invité pour quelques séances de master class d'orchestre. Le travail entre les élèves du Conservatoire, leurs professeurs et les membres de l'Ensemble Ricercata de Paris s'achèvera par l'interprétation de l'Album pour enfants de Tchaïkovski, un conte musical avec récitant.
Centre culturel, 17h
Entrée libre
Tél. 02 37 25 68 93

28 avril

■ **Auditions du Conservatoire**
Salle Bach du Conservatoire, 19h
Tél. 02 37 25 68 93

30 avril

■ **Rock Son d'Avril**
Pour la 5^{ème} fois, le Rock Son d'Avril investira le Centre Culturel afin de mettre en lumière les nouveaux talents rock du département et de l'île de France.
Centre Culturel, 20h30
Tél. 02 37 25 68 68

Murray Head



23 avril - Centre Culturel - 20h30

«On croyait aller voir une gloire sur le retour, assise sur une chaise. À la place, on a eu un type qui saute sur scène, lance sa voix dans les aigus, et raconte des histoires qui font rire le public. La voix n'a pas bougé. Elle est accompagnée de musiciens à qui on ne la fait pas. Phil Palmer à la guitare, qui a suivi Clapton et Dire Straits. Geoffrey Richardson, qui a commencé avec Caravan et a accompagné Renaud. Pas des perdreaux de l'année...». Libération.

Centre Culturel, 20h30

Renseignements : 02 37 25 68 68 ■

Un club qui grimpe

Le Club Corporatif Multisports

Le Club Corporatif multisports compte une centaine de licenciés répartis dans différentes sections : bowling, football, gym aquatique, pétanque, cyclotourisme, volley-ball et escalade. L'association fourmille de projets et l'on ne peut que saluer le dynamisme du club.

Section escalade

La section escalade du C.C.M. a participé aux championnats départementaux jeunes, de microbes à benjamins, le 10 janvier dernier à Chartres où les jeunes lucéens se sont brillamment comportés en raflant 7 places sur les podiums pour 12 participants au total.

Garçons

Catégorie microbes : 1^{er} Maxime Delatouche, 3^{ème} Axel Delatouche et 6^{ème} Florian Bellessart.

Catégorie poussins : 6^{ème} Guillaume Aguilar.

Filles

Catégorie microbes : 3^{ème} Emma Borgioli et 5^{ème} Alicia Denne

Catégorie poussines : 2^{ème} Mathilde Buthier et 3^{ème} Marie Roulette

Catégorie benjamins : 2^{ème} Tiphaine Denne, 3^{ème} Chloé Bouvier et 5^{ème} Ygoa Gallien.

Les championnats départementaux se sont poursuivis le dimanche 17 janvier 2010. Lucé a décroché l'or avec deux champions départementaux et 4 podiums sur les 11 engagés.



Les résultats :

Junior femmes : 1^{ère} et championne départementale, Marine Surriray

Cadet : 1^{er} et champion départemental, Driss Guennad

Cadettes : 3^{ème} Laurine Algourdin

Seniors filles : Angélique Legoffic

Minimes filles : 5^{ème}, Mégane Aguilar, 7^{ème}, Chloé Levannais et 87^{ème}, Julie Levannais

Seniors hommes : 12^{ème}, Jean-François Denne, 13^{ème}, Eric Aguilar, 15^{ème}, Julien Plissonneau et 16^{ème}, Vincent Vilette.

Section Cyclo

La section cyclotouriste, représentée par 8 coureurs et 4 accompagnateurs,

est partie durant 3 jours, du 18 au 20 septembre 2009, à la conquête des Côtes d'Armor.

Nos cyclistes portaient pour la première fois un nouveau maillot aux couleurs de la Ville, réalisé grâce au concours de la MACIF.

Depuis plusieurs années, les cyclistes du C.C.M. se fixent une fois dans l'année l'objectif d'un circuit à vélo, hors département.

Le but est de découvrir non seulement la France mais aussi rechercher de nouvelles sensations avec plus de relief, ce qui manque cruellement dans notre région de plaines.

Les Côtes d'Armor ont offert à nos cyclistes sur 370 kilomètres, à la fois

la beauté de son paysage de Plestin, les Grèves, Lancieux mais aussi ses difficultés et son relief vallonné.

Toute l'équipe est revenue satisfaite de ce week-end sportif et touristique qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

Toutes sections

Le 14 novembre 2009, le Club Corporatif Multisports a organisé un concours interne de boules molles au gymnase Jean Boudrie. Le nombre de participants était de 18 joueurs.

Le concours a commencé à 10h30 pour se finir à 17h30 : 5 parties au total, les équipes étaient composées de triplètes.

L'état d'esprit des joueurs était à l'humour devant les caprices des boules, ce qui a permis de passer la journée dans une ambiance conviviale.

À la fin de la journée, le classement était le suivant : Bernard Carneiro, 1^{er}, Eric Silly, 2^{ème}, René Moreau, 3^{ème}, Gérard Bastien, 4^{ème}, et Patrick Illiet, 18^{ème}. ■



Le Football Club des Sapeurs Pompiers de Lucé

Les Sapeurs pompiers de Lucé sont entrés dans le monde du football UFOLEP en 1984, année de création du club. Depuis cette date, une quinzaine de licenciés par saison, ont œuvré dans ce championnat amateur et amical. Cette saison 2009/2010 compte 13 licenciés pour une moyenne d'âge de 30 ans.

Cette saison, l'équipe se compose de : Thierry Maurice, 19 ans de club, Philippe Prévotat, 17 ans, Sébastien Gaillot, 15 ans, Julien Boudon, 7 ans, Fabrice Germain, 6 ans, François Coulon, 5 ans, Florian Chemin, 5 ans, Teddy Morin, 4 ans, Sébastien Monfort, 3 ans, Nicolas Moelo, 2 ans et Cédric Quere, 2 ans

L'année 2009 fut un agréable souvenir puisque M. Gaillot et M. Coulon, avec l'aide de leurs collègues, ont organisé le 15 Mars dernier un match contre le Variété Club de

France en faveur des Orphelins de sapeurs-pompiers. L'équipe n'est pas seulement présente dans le championnat, elle participe depuis quelques années au tournoi national UFOLEP. Elle s'est classée 6^{ème} sur 12 à Reims lors de la saison 2006/2007, 8^{ème} sur 12 au Puy en Velay en 2007/2008 et elle s'est déplacée à Gernay près de Lens en 2009/2010. Pour 2010/2011, l'équipe s'est portée candidate pour l'organisation du tournoi national sur Lucé. ■

Rencontres scolaires sportives de fin d'année

Pour clôturer 2009, le service des sports et ses éducateurs sportifs ont organisé, du 7 au 18 décembre, des rencontres sportives pour les 1 200 élèves auprès desquels ils interviennent tout au long de l'année scolaire.

De la grande section de maternelle jusqu'au CM2, les classes de Lucé se sont donc rencontrées sur des ateliers comme les jeux

d'opposition, le tchoukball et le handball.

Ces rencontres sont l'aboutissement de cycles de préparation de 7 semaines au préalable. Les classes se retrouvent à 2 ou 3 sur une demi-journée pendant laquelle les élèves peuvent se mesurer à des enfants d'autres écoles de Lucé et par là même évaluer leur niveau de compétence.

Chaque enfant reçoit, à la fin, une médaille offerte par le service des sports de la ville puis partage un sympathique goûter offert par l'U.S.E.P. départementale. ■

Succès du tournoi de Noël

L'Amicale de Lucé tennis a organisé comme chaque année son traditionnel tournoi de Noël réservé aux jeunes d'une part et aux vétérans

de plus de 35 ans d'autre part.

Avec 377 engagés au total (236 jeunes et 141 vétérans) répartis dans quinze épreuves, le tournoi a connu un succès sans précédent.

Chez les jeunes, le tournoi est qualificatif en 13/14 ans pour le tournoi des Petits As de Tarbes qui réunit chaque année les meilleurs jeunes joueurs mondiaux (Nadal, Federer sont passés à Tarbes).

Les deux finales filles et garçons ont donné lieu à de belles empoignades qui ont été disputées jusqu'au bout des trois sets.

Chez les vétérans, deux titres ont été remportés par des lucéens : en 35 ans Stéphane Hisler bat en finale son camarade de club Didier Montcharmont. En 65 ans, c'est Gérard Vallès, l'ancien président du club, qui remporte la finale. ■



COURSE CYCLISTE

La LUCÉ/NOGENT

4 AVRIL 2010

Départ : 14h20 à Lucé, Place du 19 mars

Arrivée vers 17h à Nogent-le-Rotrou, rue de la forêt noire

Lucé 卹 Mainvilliers 卹 Amilly 卹 Saint-Aubin-des-Bois 卹 Fontaine-la-Guyon 卹 Saint-Arnoult-des-Bois 卹 Billancelles 卹 Digny 卹 Belhomert-Guéhouville 卹 La Loupe 卹 Saint-Maurice-Saint-Germain 卹 Le Favril 卹 Pontgouin 卹 Landelles 卹 Courville-sur-Eure 卹 Chuisnes 卹 Saint-Germain-le-Gaillard 卹 Fruncé 卹 Villebon 卹 Saint-Denis-des-Puits 卹 Les Corvées-les-Yys 卹 Happonvilliers 卹 Combres 卹 Saint-Denis-d'Authou 卹 Coudreceau 卹 Brunelles 卹 La Gaudaine 卹 Trizay-Contretot-Saint-Serge 卹 Saint-Jean-Pierre-Fixte 卹 **Nogent-le-Rotrou**

